

ARNOUX Patrice  
CORREZE Marianne  
Co-Secrétaires académiques du Snes-FSU

**A Madame /Monsieur .....**  
**Député (e) Sénateur (trice) de la**

**Objet : Projet de loi sur la formation professionnelle, l'apprentissage et l'orientation**

Madame, Monsieur la le Député, (ou sénateur.trice)

Nous souhaitons vous alerter sur le contenu du projet de loi sur la formation professionnelle, l'apprentissage et l'orientation et ses conséquences pour les élèves, les familles ainsi que pour les publics non scolarisés.

Cette loi présentée au conseil des ministres le 18 avril, organise le transfert des missions des DRONISEP (Délégation Régionale de l'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions) aux régions. La compétence de l'information en direction des publics scolaires en devenant une compétence de la région pose la question de l'égal accès à l'information sur tout le national en faisant courir le risque d'une information fortement corrélée aux besoins locaux.

Par ailleurs, alors que la loi ne concerne en rien les CIO (centre d'information et d'orientation) puisque leurs activités et missions ne sont pas concernées par les compétences transférées, le ministère **annonce la fermeture de tous les CIO**.

Les CIO sont des structures d'accueil ancrées dans leur district scolaire. Ils ont une mission institutionnelle dans le système éducatif et une proximité avec les élèves mais aussi avec les acteurs de l'Ecole que les autres structures n'ont pas (chefs d'établissement, enseignants, CPE....). Les CIO de l'Education Nationale sont des pivots essentiels au sein d'un district scolaire pour le suivi et l'analyse des politiques d'orientation et la prévention du décrochage. Ils ont développé une expertise, un travail de partenariat avec de multiples partenaires locaux (CMP, services éducatifs, PJJ, mission locale, universités...). Ils sont également un lieu neutre et gratuit où des psychologues de l'Education nationale accueillent tous les publics, que ce soit les collégiens, lycéens, étudiants, jeunes adultes mais également les jeunes déscolarisés, les élèves nouvellement arrivés en France....

Le ministère envisage donc de supprimer ce maillage territorial, offrant un service public de proximité. Sera-t-il remplacé par un guichet unique, par de grosses structures qui ne répondent pas aux besoins des élèves et des familles et qui seront éloignées de leurs bassins de vie ?

Les jeunes et les familles les plus fragiles en supporteront directement les conséquences !

Madame, Monsieur le député, nous espérons votre soutien et nous vous demandons d'intervenir auprès du ministre de l'Education Nationale, afin qu'il revienne sur ces décisions de fermetures.

Nous restons à votre disposition afin de vous faire part de nos préoccupations et de nos demandes auprès du Rectorat et du ministère de l'Éducation Nationale.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le/la Député, (sénateur.trice) l'expression de nos respectueuses salutations.

M. Correze

